

Fabricant	Lapinus Fibres bv		
Nom commercial	Fibres minérales fabriquées à base de Roxul®1000	Nom du produit	<ul style="list-style-type: none"> • Rockbrake® • Rockseal® • Rockforce®
Contrôlé le	2008-03-19	Replace l'édition	2005-03-14
Approuvé par	N. Hautus, Health & Safety Officer		

1. Identification :

1.1 Produit

Nom générique : fibres minérales artificielles, fabriquées en vrac, vitreuses (silicate) (MMVF34) sur la base de laine minérale Roxul®1000 (HT) et de laine riche en oxyde d'aluminium et pauvre en dioxyde de silicium, RIF41001.

1.2 Adresse du fabricant :

Lapinus Fibres bv
Delfstoffenweg 2
6045 JH Roermond, Pays-Bas
P.O. Box 1160
6040 KD Roermond, Pays-Bas

1.3 Pour plus d'informations, veuillez appeler ou envoyer un fax à Lapinus Fibres bv., P.O. Box 1160, NL - 6040 KD Roermond. Tél. : +31 53368588 Fax : +31 475 353677 Mail : nanty.hautus@lapinusfibres.com

2 Identification des dangers :

2.1 Fibres Minérales

Les fibres minérales ont été classifiées par l'UE comme irritantes pour la peau. Des concentrations élevées en poussière peuvent irriter la gorge et les yeux.

3 Informations sur les ingrédients :

Fibres minérales en vrac artificielles inertes vitreuses à base de silicate

Tableau 1	N° CAS	Contenu	Classification	Phrases R
Fibres artificielles vitreuses (silicate), note Q	Générique RN 65997-17-3 Spécifique RN 287922-11-6	95-100%	Xi	Irritant pour la peau (R:38)

4 Mesures de premiers soins :

4.1 Peau

En cas d'irritation, ne pas frotter ni gratter. Rincer à grande eau avant de laver avec un savon doux et de l'eau.

Fabricant	Lapinus Fibres bv		
Nom commercial	Fibres minérales fabriquées à base de Roxul®1000	Nom du produit	<ul style="list-style-type: none"> • Rockbrake[®] • Rockseal[®] • Rockforce[®]
Contrôlé le	2008-03-19	Replace l'édition	2005-03-14
Approuvé par	N. Hautus, Health & Safety Officer		

- 4.2 Yeux
En cas d'irritation, ne pas frotter les yeux. Rincer les yeux avec de l'eau et consulter un médecin si l'irritation persiste.

5 Mesures de lutte contre l'incendie :

Les produits sont non combustibles et ne constituent pas un risque d'incendie. Cependant, le matériau d'emballage peut brûler.

- 5.1 Agents d'extinction appropriés
Eau, mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche.
- 5.2 Agents d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité
Aucun.
- 5.3 Produits de combustion
Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et gaz à l'état de traces.
- 5.4 Equipement spécial de protection pour les pompiers
Observer les procédures normales de lutte contre l'incendie.

6 Mesures en cas de dispersion accidentelle :

Pas de mesures spéciales requises.

7 Manipulation et stockage :

- 7.1 Manipulation :
- Déballer le matériau sur le site d'utilisation afin d'éviter de manipuler inutilement le produit.
 - Maintenir propres les lieux de travail. Evacuer les déchets de matériau et les débris dans des conteneurs appropriés.
 - Vaporiser de l'eau avant de balayer ou d'utiliser un aspirateur.
 - Veiller à une bonne ventilation. Une ventilation par aspiration à la source peut être nécessaire si le procédé de mise en oeuvre provoque des niveaux de poussière dépassant la limite maximale d'exposition.
- 7.2 Stockage :
- Maintenir le matériau dans son emballage d'origine jusqu'au moment de l'utilisation.
 - Stocker le matériau de manière à le protéger contre des conditions défavorables, y compris les précipitations.

n.a. = not applicable LF007.F14

Fabricant	Lapinus Fibres bv		
Nom commercial	Fibres minérales fabriquées à base de Roxul®1000	Nom du produit	<ul style="list-style-type: none"> • Rockbrake® • Rockseal® • Rockforce®
Contrôlé le	2008-03-19	Replace l'édition	2005-03-14
Approuvé par	N. Hautus, Health & Safety Officer		

8. Contrôle d'exposition/protection individuelle :

Des réglementations locales peuvent être applicables.

8.1 Protection des voies respiratoires

En cas de fort dégagement de poussière et dans des espaces confinés, utiliser des masques faciaux jetables conformes à la norme EN149 FFP1 ou FFP2 [p. ex. 3M modèle 8710 ou tout masque à poussière similaire approuvé par NIOSH].

8.2 Protection des mains

Porter des gants appropriés.

8.3 Protection des yeux

En cas de fort dégagement de poussière, porter des lunettes de sécurité.

8.4 Protection de la peau

Porter des vêtements de travail amples, à longues manches, jambes longues, fermés.
Changer de vêtements et laver ceux-ci après le travail.

9 Propriétés physiques et chimiques :

9.1 Apparence :	Solide, gris-vert
9.1.1 Odeur :	n.a.
9.1.2 pH (à 1000g/H ₂ O, 25°C) :	7-8 (DIN 54275)
9.1.3 Point d'ébullition :	n.a.
9.1.4 Point de fusion :	supérieur à 1000°C
9.1.5 Point d'éclair :)	
9.1.6 Inflammabilité :)	
9.1.7 Auto Inflammabilité :)	Non inflammable DIN 4102
9.1.8 Propriétés explosives :)	
9.1.9 Propriétés oxydantes :	n.a.
9.1.10 Tension de vapeur :	n.a.
9.1.11 Densité des fibres :	approx. 2,6 g/cm ³
9.1.12 Solubilité :	n.a.
9.1.13 Coefficient de partition :	n.a.
9.1.14 Autres données :	n.a.

n.a. = not applicable LF007.F14

Fabricant	Lapinus Fibres bv		
Nom commercial	Fibres minérales fabriquées à base de Roxul®1000	Nom du produit	<ul style="list-style-type: none"> • Rockbrake® • Rockseal® • Rockforce®
Contrôlé le	2008-03-19	Replace l'édition	2005-03-14
Approuvé par	N. Hautus, Health & Safety Officer		

10 Stabilité et réactivité :

- | | | |
|------|-------------------------------------|-------------|
| 10.1 | Stabilité | Stable |
| 10.2 | Réactivité | Non réactif |
| 10.3 | Produits de décomposition thermique | n.a. |

Lorsque la laine minérale est chauffée au-dessus de 200°C, elle commence une réaction de décomposition de l'huile minérale ou la colle liant la poussière, dont les produits peuvent être détectés par leur odeur. Les rejets se produisent généralement uniquement durant le premier chauffage. Il est recommandable de veiller à une bonne ventilation lorsque de tels appareils sont mis en service pour la première fois.

Les produits de décomposition sont ceux auxquels on s'attendrait pour tout matériau organique (carboné) et sont principalement des dérivés de la pyrolyse ou de la combustion d'huile minérale ou de colle. Ces produits de décomposition sont principalement du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, des particules de carbone, de l'eau et des gaz sous forme de traces (p. ex. dioxyde d'azote, dioxyde de soufre).

11 Informations toxicologiques :

11.1 Fibres grossières

Les fibres grossières peuvent provoquer des démangeaisons de la peau, une réaction aux corps étrangers dans les voies respiratoires supérieures (muqueuses) et dans les yeux. Les démangeaisons et l'inflammation possible sont une réaction mécanique aux fibres grossières (de plus de quelque 5 µm de diamètre) et ne sont pas dommageables de la manière dont les substances chimiquement irritantes pourraient l'être. Les symptômes disparaissent généralement peu de temps après la fin de l'exposition. En cas de manipulation continue des produits, les démangeaisons de la peau diminuent généralement.

11.2 Fibres respirables

Etudes sur les animaux

Si des fibres très durables (bio persistantes) sont présentes à des concentrations élevées, elles peuvent provoquer des maladies. Le caractère carcinogène de ce produit a été testé dans des études à long terme [inhalation et injection intra-péritonéales (I.P)] et aucune augmentation significative de tumeurs pulmonaires ou abdominales n'est apparue. Des études de bio persistance à court terme par inhalation et injection dans la trachée ont montré que les fibres disparaissent rapidement des poumons.

n.a. = not applicable LF007.F14

Fabricant	Lapinus Fibres bv		
Nom commercial	Fibres minérales fabriquées à base de Roxul®1000	Nom du produit	<ul style="list-style-type: none"> • Rockbrake® • Rockseal® • Rockforce®
Contrôlé le	2008-03-19	Replace l'édition	2005-03-14
Approuvé par	N. Hautus, Health & Safety Officer		

En octobre 2001, l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (IARC) a estimé que les résultats des études sur des animaux avec ce produit (laine (HT) riche en oxyde d'aluminium et pauvre en dioxyde de silicium) constituent une preuve inadéquate.

Expériences sur les humains (Etudes épidémiologiques)

Des études de morbidité et de mortalité de grande envergure sur des ouvriers de fabrication de laine minérale [laine de roche (pierre) et de laitier] européens et nord-américains ont été réalisées sur les laines minérales traditionnelles. Les études n'ont pas montré de preuves significatives de lésions pulmonaires bénignes (p. ex. fibrose).

En octobre 2001, l'IARC a classé la laine de roche dans le Groupe 3, "Produit non classifiable pour ce qui est de ses effets carcinogènes sur l'homme". La décision prise en 2001 était basée sur les études épidémiologiques et les études sur inhalation par des animaux les plus récentes qui n'indiquaient aucune relation entre l'exposition à l'inhalation et le développement de tumeurs.

L'évaluation générale du Groupe 3 se basait sur des preuves inadéquates en ce qui concerne les humains et sur des preuves limitées pour ce qui est des animaux de laboratoire à cause d'une augmentation significative de lésions abdominales après une injection intra péritonéale d'une dose élevée de fibres.

Le produit n'a pas fait l'objet d'études épidémiologiques mais se compose des fibres moins bio persistantes (laine (HT) riche en oxyde d'aluminium et pauvre en dioxyde de silicium) qui disparaissent encore plus rapidement des poumons que les fibres de laine de roche (pierre).

12 Informations écologiques :

Produit stable sans effets nocifs connus sur l'environnement.

13 Informations d'élimination :

Déchets stables ne provoquant pas de réaction dangereuse, admis en décharge pour déchets dangereux

14 Information de transport :

Pas de précautions spéciales.

Fabricant	Lapinus Fibres bv		
Nom commercial	Fibres minérales fabriquées à base de Roxul®1000	Nom du produit	<ul style="list-style-type: none"> • Rockbrake® • Rockseal® • Rockforce®
Contrôlé le	2008-03-19	Replace l'édition	2005-03-14
Approuvé par	N. Hautus, Health & Safety Officer		

15 Informations de réglementation :

15.1 Classification U.E

Le produit contient des fibres minérales (fibres (de silicates) vitreuses artificielles)

Symbole de danger : Xi Irritant⁽¹⁾

Phrases de risque : irritant pour la peau (R:38)

Phrases de sécurité : porter un vêtement de protection et des gants appropriés (S36/37).

Ce produit bénéficie de l'exonération de la classification cancérogène conformément à la note Q de la directive du comité 97/69/CE.

Depuis le 1er octobre 2000, ce produit bénéficie de l'exonération de la classification cancérogène conformément à l'annexe V n° 71 de l'ordonnance allemande portant sur les substances dangereuses.

⁽¹⁾ Roxul®1000 a réussi les essais R38, ce qui démontre que Roxul®1000 n'est pas un irritant chimique. L'U.E. examine actuellement l'anomalie concernant le classement actuel de Roxul®1000 en R38 bien qu'il ne soit pas irritant chimique.

15.2 Autres réglementations

n.a .

15.3 Limites d'exposition

Limite maximale d'exposition recommandée (MAK) 1 fibre/ml (respirable) et/ou 5 mg/m³ (poussière respirable], 8 heures (concentration moyenne intégrée dans le temps).

16 Informations supplémentaires :

16.1 Aspects concernant la santé

Groupe de travail de l'IARC sur les Fibres artificielles vitrifiées – Volume 81 Monographie de l'IARC, Lyon, 9-16 octobre 2001.

Safety in the Use of Mineral and Synthetic Fibres, Occupational Safety and Health Series. International Labour Office (ILO).

Europe

Des informations concernant "Aspects concernant la santé. Laine isolante (laine de verre, laine de roche et laine de laitier)" sont disponibles auprès de European Insulation Manufacturers Association (EURIMA, Av.-Louise 375, bte 4, B-1050, Bruxelles).

n.a. = not applicable LF007.F14

Fiche de sécurité de produit suivant 91/155 CEE

Fabricant	Lapinus Fibres bv		
Nom commercial	Fibres minérales fabriquées à base de Roxul®1000	Nom du produit	<ul style="list-style-type: none"> • Rockbrake® • Rockseal® • Rockforce®
Contrôlé le	2008-03-19	Replace l'édition	2005-03-14
Approuvé par	N. Hautus, Health & Safety Officer		

Amérique du Nord

Des informations concernant "Recherches sur la santé et la sécurité de laine de roche et laine de laitier" sont disponibles auprès de la North American Insulation Manufacturers Association (NAIMA, 44 Canal Center Plaza, Suite 310, Alexandria, VA 22314, USA).

16.2 Bonnes pratiques de travail

Des réglementations locales peuvent être applicables.

Conseil : veuillez suivre le "Code de bonne pratique pour fabricants et utilisateurs de laines d'isolation" édité par la European Insulation Manufacturers Association (EURIMA).

n.a. = not applicable LF007.F14

"The information contained herein is based upon data considered to be accurate. However, no warranty is expressed or implied regarding the accuracy of these data, the results to be obtained from the use thereof, or that any such use will not infringe upon any patent. This information is furnished as a guide only and upon the condition that the person receiving it shall make tests to determine the accuracy and suitability for his or her own purpose".